

COPIE

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

Communes de Cuiseaux et Champagnat

CONVENTION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DU HAMEAU MITOYEN DU MOULIN ROUGE

Entre

1°/La Commune de CHAMPAGNAT représentée par monsieur **Robert LABRANCHE Maire**, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 1997,

Et

2°/La Commune de CUISEAUX représentée par **Monsieur René CONVERT Maire**, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du *23 octobre 1997*,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet:

Les deux communes ont décidé d'assainir le hameau du Moulin Rouge où résident les habitants de CUISEAUX et CHAMPAGNAT . L'option technique retenue consiste à collecter les onze habitations en question et à les raccorder sur la station d'épuration communale de CUISEAUX.

L'objet de la convention est de définir les engagements de chacune de ces collectivités en terme de prise en charge des investissements, de partage des annuités et des frais de fonctionnement et de perception des redevances.

ARTICLE 2 - La prise en charge des travaux:

La Commune de CHAMPAGNAT accepte de se porter maître d'ouvrage des investissements, charge à la Commune de CUISEAUX de s'acquitter de sa quote-part. Pour définir cette dernière, il est distingué la partie purement collecte et la partie transfert d'effluents

Le coût résiduel de la collecte - hors taxe- subventions déduites- sera partagé au prorata du linéaire de conduites nécessaires pour les habitants de chacune des communes. La partie transfert d'effluent du regard aval du hameau à la station d'épuration de CUISEAUX sera partagée pour moitié pour chacune des communes.

Le coût du tabouret et du branchement est identique pour les deux communes

ARTICLE 3 - Redevances:

Chaque commune percevra les redevances de ses propres usagers.

ARTICLE 4 - Traitement des effluents:

La Commune de CHAMPAGNAT versera chaque année à la commune de CUISEAUX le coût du traitement des usagers de CHAMPAGNAT, soit la redevance assainissement de CUISEAUX appliqué au m3 d'eau consommé desdits usagers.

En sera défalqué le coût de l'entretien des collecteurs à la charge de CHAMPAGNAT soit une base de 0,50 F/m3 (HT). (0,08 €)

ARTICLE 5 - Engagement:

La Commune de CUISEAUX s'engage à accepter et à traiter les effluents en provenance du hameau du Moulin Rouge tant que sa station d'épuration sera maintenue à l'emplacement actuel.

La Commune de CHAMPAGNAT s'engage à informer la Commune de CUISEAUX de tout nouveau raccordement sur le réseau d'eaux usées du Moulin Rouge afin de pouvoir réviser sa contribution annuelle en conséquence.

ARTICLE 6 - Durée :

La convention est établie pour une durée illimitée.

ARTICLE 7:

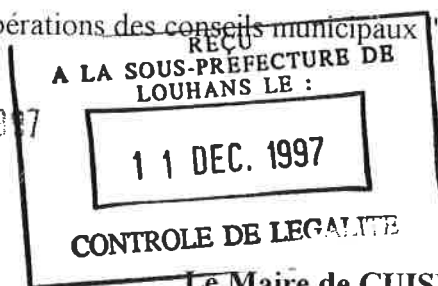
En cas d'adhésion d'une des communes à une structure intercommunale, cette dernière se substituera automatiquement aux droits et devoirs induits par l'opération citée en objet.

ARTICLE 8 :

La présente convention est annexée aux délibérations des conseils municipaux ~~de~~ approuvant.

Fait à **CHAMPAGNAT** le **11 DEC 1997**
en trois exemplaires,

Le Maire de CHAMPAGNAT,



Le Maire de CUISEAUX,



SEANCE DU 23 Octobre 1997

DATE CONVOCATION :

09 Octobre 1977

DATE D'AFFICHAGE

27 Octobre 1997

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 19

. présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE CUISEAUX

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept le vingt trois du mois d'Octobre le Conseil Municipal de la Commune de CUISEAUX réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CONVERT René - Maire

Etaients présents : MM CONVERT René - BERTIN Daniel - BRESSAND J - BURTIN Christian - MAGOT Daniel - MICHEL Gérard - LIGNIER André - Mmes GAUTHIER Marie Noëlle - Mme MAYET Solange - MM CHALAND Roger - DUFOUR Robert - BOULLY Daniel - LAINE Philippe - PILLEGAND Thierry -

Absents Excusés : MM VILLEROT - JACQUES - SYLVIUS
MMes PONCET - PETITJEAN

Secrétaire : Mme MAYET Solange

CONVENTION D' ASSAINISSEMENT AVEC LA COMMUNE DE CHAMPAGNAT

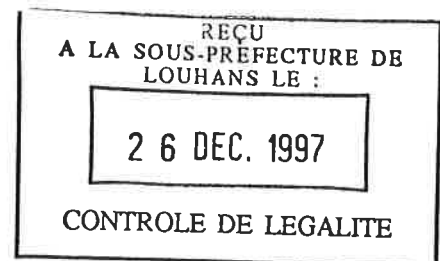
Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- que la commune de Champagnat, à la demande de ses administrés, souhaite entreprendre des travaux d'assainissement pour raccorder le hameau du Moulin Rouge à la station d'épuration de Cuiseaux,
- que trois habitations de Cuiseaux sont également concernées par ce projet,
- qu'en conséquence, la commune de Champagnat accepte de se porter maître d'ouvrage de l'opération, la commune de Cuiseaux remboursant sa quote part, subvention déduite.

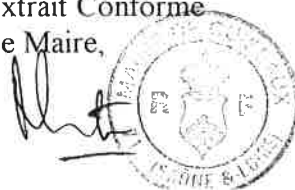
Oui l'exposé de son Président, le Conseil Municipal

considérant qu'il est indispensable de raccorder le hameau du Moulin Rouge à la station d'épuration de Cuiseaux,

- accepte la proposition de la commune de Champagnat qui se portera maître d'ouvrage de l'opération,
- accepte les engagements définis par la convention jointe,
- charge Monsieur le Maire de la signature de la convention.



Et ont signé les Membres Présents
Extrait Conforme
Le Maire,



*u. ex. à Champagnat le
12 05 98*

**AVENANT A LA CONVENTION
POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USEES
DU HAMEAU MITOYEN DU MOULIN ROUGE**

Vu la convention pour le traitement des eaux usées du hameau mitoyen du Moulin Rouge du 11 Décembre 1997 ;

Article premier : Les articles 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, sont inchangés.

Article second : A l'article 2, premier alinéa est rajouté :

" En tant que maître d'ouvrage des travaux, la Commune de Champagnat est propriétaire des ouvrages et de fait assumera l'amortissement comptable en découlant".

A l'article 2, deuxième alinéa est rajouté :

" Tous travaux de réparations exceptionnelles sur les collecteurs, postérieurs à la construction du réseau seront décidés et pris en commun au cas par cas ".

Article quatre : A l'article 4, deuxième alinéa est modifié :

" en sera défalqué le coût de l'entretien courant de l'ensemble des collecteurs soit une base de 0,50 F/m3 (H.T.) " *0,108 €*

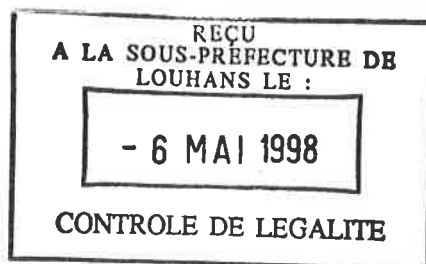
Fait à CUISEAUX le 05 Mai 1998

Le Maire de CHAMPAGNAT

Le Maire de CUISEAUX



LABRANCHE - R



Ant
R Couvet



SEANCE DU 19 Mars 1998

DATE CONVOCATION :

9 Mars 1998

DATE D'AFFICHAGE

20 Mars 1998

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 19

. présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE CUISEAUX

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit le dix neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de CUISEAUX réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CONVERT René - Maire

Etaients présents : Mrs CONVERT René - BRESSAND Jean - VILLEROT Jean Paul - BURTIN Christian - MAGOT Daniel - MICHEL Gérard - SYLVIUS Jean Jacques - Mme PONCET Brigitte - Mr LIGNIER André - Mme MAYET Solange - Mrs BOULLY Daniel - LAINE Philippe - Mme PETITJEAN Catherine - PILLEGAND Thierry

Absents Excusés : Mrs Daniel BERTIN - Pascal JACQUES - Roger CHALAND - Robert DUFOUR - Mme Marie Noëlle GAUTHIER

Secrétaire : M Thierry PILLEGAND

AVENANT - CONVENTION D'ASSAINISSEMENT AVEC CHAMPAGNAT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- que la Commune a passé une convention d'assainissement avec Champagnat pour les travaux du Moulin Rouge.
- qu'il conviendrait que cette convention soit complétée par un avenant pour préciser que Champagnat reste propriétaire des ouvrages.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de passer un avenant à la convention signée avec la Commune de Champagnat pour les travaux du Moulin Rouge. Cet avenant précise que Champagnat restera propriétaire des ouvrages.
- Charge Monsieur le Maire des formalités.



Et ont signé les Membres Présents
Extrait Conforme
Le Maire,

